



Direction du Développement Territorial
pôle technique

Protocole déclinant la doctrine sanitaire

Château Sans Souci Lyon 3^{ème}

15 septembre 2020

I. Préparation des locaux avant ouverture

- Préparation et nettoyage des locaux préalable à l'ouverture :

Un nettoyage selon les protocoles habituels est à prévoir. En effet le Château fermé depuis le début du mois de mai, il est considéré que la présence du virus est normalement nulle, aucune mesure spécifique de désinfection n'est donc nécessaire.

- **Préparation et nettoyage de l'entrée :** les éléments concernés (poignée de la porte, sonnette, cendrier...) font l'objet d'un nettoyage approfondi avant l'ouverture au public. Pour la désinfection, produits spécifiques virucide seront mis à disposition des agents.

Le château sans souci ne pourra ouvrir ses portes au public sans ces mesures de préparation

II. Equipement des locaux

Les locaux doivent être équipés de manière à ce que les gestes barrières soient respectés et tout particulièrement en ce qui concerne le lavage des mains (points d'eau en suffisance, savon liquide, SHA pour les agents). Des lingettes virucides doivent également être mises à disposition des agents pour un usage ponctuel, les produits d'entretien mis à disposition sont à privilégier pour le nettoyage régulier des surfaces ou des objets fréquemment touchés.

Les instructions sanitaires (hygiène des mains, distanciation physique...) doivent être affichées à l'entrée de l'établissement et dans les salles.

Si le château sans souci ne disposerait pas de ces équipements indispensables au respect des gestes sanitaires, l'équipement ne pourrait ouvrir au public.

III. Organisation de l'accès au Château sans souci pour assurer le respect de la distanciation

Avant l'ouverture de l'équipement, un marquage au sol sera installé devant l'entrée de manière à inciter le public à respecter la distanciation sociale d'un mètre minimum. Des horaires d'accueil spécifiques à chaque association seront organisés pour faciliter l'accès et éviter les attroupements à l'entrée du bâtiment :

- L'utilisation d'une même salle sera espacé d'une heure pour la salle polyvalente et d'une demi-heure pour les autres salles, entre chaque groupe afin de permettre aux agents de désinfecter les locaux occupés (tables, chaises, poignée de porte, sanitaires, entrée...).
- L'agent fera rentrer les personnes dès que les locaux auront été désinfectés (il n'y a pas d'accès libre possible), et les orientera vers les sanitaires pour un lavage des mains avant l'accès aux salles réservées (selon l'avis de la médecine préventive, l'usage des souffleurs d'air n'est pas à proscrire).
- Les agents pourront refuser l'accès à toute personne ne respectant pas les gestes barrières.
- En l'absence d'occupation par une association les salles seront fermées à clefs
- L'accès au bâtiment sera strictement limité aux associations bénéficiant d'une réservation, l'entrée sera fermée dans l'intervalle afin de limiter un flux de public non autorisé. Un affichage informera le public de l'accès exclusif aux réservations et communiquera un numéro de téléphone de la Mairie et du Château pour toute information.

IV. Organisation interne du Château

La distanciation sociale doit être matérialisée (notamment par un marquage au sol) dans les espaces collectifs (couloir, hall, sanitaires...) pour faire respecter la distance minimale d'un mètre entre les publics

S'agissant des salles mises à disposition, elles doivent, avant l'entrée du public, être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables (1m² par personne au minimum). Il convient d'éviter au maximum l'installation des personnes en face à face. Afin de limiter le croisement des publics et les contacts entre les personnes.

L'effectif global (adultes et enfants) du bâtiment est limité durant cette période, selon la répartition suivante :

- Salle polyvalente, 50 personnes
- Salle Chèvrefeuille, 10 personnes
- Salles du 1^{er} étage, 3 personnes

La salle mise à disposition doit être nettoyée après chaque réservation.

Afin d'éviter le croisement des publics, un sens unique de circulation pourra être mis en place.

L'usage de denrée comestible (thé, café, buffet...) est interdite jusqu'à nouvelle ordre.

Cette organisation spécifique sera communiquée aux associations bénéficiant d'une réservation. Cette organisation peut être modifiée à tout moment selon l'évolution du contexte sanitaire actuelle.

V. L'aménagement des locaux

- la cuisine sera fermée à clef, son usage sera réservé aux 2 agents
- l'un des sanitaires sera fermé au public et réservé à l'usage des 2 agents
- les clefs des armoires seront remises aux associations sans contact (en les posant sur une table par exemple) et seront désinfectées à leur récupération
- le courrier sera remis aux associations dans un sachet ou une enveloppe
- l'usage de l'ascenseur sera réservé aux personnes à mobilité réduite (signalétique à mettre en place)

VI. La protection des agents et du public

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque « grand public » de catégorie 1 (filtration au minimum supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans les locaux.

Ces masques seront à disposition des deux agents dès la réouverture du Château Sans Souci.

S'agissant des associations, les personnes accueillies devront impérativement porter un masque de type « grand public » de catégorie 1, sur l'ensemble du bâtiment et durant le temps de présence.

Le nettoyage régulier des locaux

Un nettoyage de l'ensemble des locaux doit être réalisé au moins une fois par jour avec des produits de nettoyage adaptés. Les poubelles doivent être vidées quotidiennement.

Il conviendra de veiller à ce que les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés dans la journée (poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, main courante, bouton ascenseur, appareil électroménager...) soient nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour. Une attention particulière doit être portée aux poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, claviers d'ordinateur, accoudoir de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.).

Lorsque les consignes de sécurité incendie n'y font pas obstacle, les portes intérieures doivent au maximum rester ouvertes.

Si l'entretien des locaux n'est pas réalisé dans les conditions rappelées ci-dessus, le Château sans Souci ne pourra accueillir le public.

L'aération des locaux.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes en grand le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des associations, à chaque changement de créneau de réservation, et le soir pendant le nettoyage des locaux).

L'apparition de symptômes

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'agent ne devra pas se rendre dans les locaux et prévenir les personnes habituelles de la DDT et de la Mairie du 3^{ème}

Le lavage des mains

Le lavage des mains est une mesure essentielle pour lutter contre la transmission croisée entre les personnes. Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué lors de l'arrivée dans le bâtiment, lors de chaque changement d'association, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, du SHA doit également être mis à disposition aux 2 agents.

Les personnes à risque

La liste des personnes à risque pour lesquelles il est recommandé d'éviter les rassemblements sera communiquée au moment de la réservation (annexe).

Les horaires de travail des agents

Le planning habituel d'ouverture est remis en place sous réserve du respect des dispositions mentionnées dans le protocole et des temps de désinfections des salles entre 2 associations (une heure pour la salle polyvalente et une demi-heure pour les autres salles).

Ce protocole nécessite par **la fermeture des locaux Vendôme et Dauphiné**, les agents ne pouvant être déployé durant cette période sur d'autres sites.

L'ensemble des dispositions pourront être actualisées à tout moment selon l'évolution de l'état sanitaire et des mesures nationales.

Annexe

Liste des personnes à risque

- les personnes âgées de 65 ans et plus (même si les personnes âgées de 50 ans à 65 ans doivent être surveillées de façon plus rapprochée) ;
- les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications ;
- les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm-2) ;
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - o médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - o infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 <200/mm³ ;
 - o consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - o liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- les malades atteints de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- les femmes enceintes, au troisième trimestre de la grossesse, compte tenu des données disponibles et considérant qu'elles sont très limitées.